

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt et un, le 15 mars à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 15 février 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	21

Date d'affichage

Date de convocation
15 février 2022

Date de retrait d'affichage

Membres présents :

Collège des élus : Pierre AMALOU, Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, José MARTINEZ, Robert SIEGEL, Béatrice FERRANDO, Daniel JAUDON, Marie-Hélène SANCHEZ.

Collège des socioprofessionnels : Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Elodie LEGER, Mathilde BAVOILLOT, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

Membres excusés :

Collège des élus : Pascal DELIEUZE, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-François SOTO, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN Bernard GOUZIN, Jean-Marc ISURE, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING.

Collège des socioprofessionnels : Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, François BOUDOU, Charles CREPIN, Isabelle DHOMBRES, Thierry LANIESSE.

Techniciens présents : Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Virginie Carceller, Liza Lenain, Angéline Seylle
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

09-2022 : Budget prévisionnel 2022

Monsieur le Président propose d'adopter le budget prévisionnel 2022 qui s'articule autour des axes suivants :

I - LES DEPENSES

1. La masse salariale, elle est calée sur les éléments suivants :

- Charges du personnel permanent
La somme de 639 386.00 € intègre les salaires boutique et Argileum dont la valeur se retrouve en 7084 « mise à disposition de personnel » (refacturation aux budgets annexes).
- Personnel saisonnier OTI : 8 agents + 2 stagiaires

Le coût net du poste personnel du budget principal est donc de 509 676.00 € (639 386.00 € - mise à disposition de personnels)

Le poste Charges de personnel représente 67 % du budget

2. Les charges courantes, elles sont établies sur les éléments suivants :

- Charges de fonctionnement courantes (énergie, fournitures, affranchissements, téléphone et internet, assurances, matériel, adhésions aux réseaux, reversement aux prestataires, nettoyage des locaux...).
- Charges financières liées aux emprunts et amortissements.

3. Les dépenses liées aux missions d'accueil et de promotion, qui correspondent aux moyens mis en œuvre pour nos objectifs de mieux répartir la fréquentation et l'animation du territoire, elles sont calées sur les éléments suivants :

- Editions (en lien avec le pays et éditions propres)
- Plan marketing (Pays + partenaires)
- Plan média
- Animations (Fête de la nature, Places au terroir, JEMA, PEP ...)
- Promotion (Vinocap, foire de Gignac, fête de la rando, événementiel sportif)

Au total, un budget principal équilibré à 950 000.00 €

II - LES RECETTES

1. Les recettes de l'OTI :

- La Taxe de séjour
- Le réceptif, les loyers de la Brasserie, la refacturation des salaires aux budgets annexes boutique et Argileum...
- La quote-part des subventions d'investissement
- Les produits exceptionnels

2. Pour la contribution de la CCVH à son Office de Tourisme elle s'élève à 422 500 € + 17 500 € pour la mise à disposition de personnel

Au total, un budget principal équilibré à 950 000.00 €

Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité de voter le budget de fonctionnement prévisionnel 2022

Vote pour : 21

Fait à Gignac, le 21/03/2022

**Le président,
Claude Carceller**

